



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AMMONIAC

N°FDS : 013 IGS

Edition : 4
Date: 14/11/2011

Page 1 / 7



2.3 : Gaz toxique.



8 : Matière corrosive.



Matière dangereuse pour l'environnement.

Danger



1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit
Nom commercial
Description chimique

Ammoniac
Ammoniac anhydre
No CAS : 007664-41-7
No CE : 231-635-3
No Index : 007-001-00-5

Formule chimique
N° d'enregistrement
Usage
Identification de la société

NH₃
Limite d'enregistrement non atteinte.
Industriel et professionnel Faire une analyse des risques avant utilisation.
INTERNATIONAL GAS & SERVICES N.V.
DE VEERT 16
B-2830 WILLEBROEK BELGIE

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de Risque et catégorie de code
Réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- ° Dangers physiques
Gaz inflammables – Catégorie 2 – Attention (H221)
Gaz sous pression – Gaz liquéfiés - Attention (H280)
- ° Dangers pour la santé
Toxicité aiguë, par inhalation – Catégorie 3 – Danger (H331)
Corrosion cutanée – Catégorie 1B – Danger (H314)
STOT SE : Corrosif pour les voies respiratoires. (EUH071)
- ° Dangers pour l'environnement
Danger pour le milieu aquatique – Danger aigu – Catégorie 1 – Attention (H400)

Classification CE 67/548 ou CE1999/45
R10
T ; R23
C ; R34
N ; R50

Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- ° Pictogrammes de danger



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AMMONIAC

N°FDS : 013 IGS

Edition : 4
Date: 14/11/2011

Page 2 / 7



- ° Pictogrammes de danger
- ° Mention d'avertissement

Danger.

- ° Mention de danger

H331 : Toxique par inhalation.
H221 : Gaz inflammable.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H280 : Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

- ° Informations additionnelles sur les dangers

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

- Prévention

P260 : Ne pas respirer les gaz, vapeurs.
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes.
Ne pas fumer.
P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

- Intervention

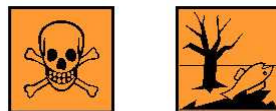
P304+P340+P315 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
Consulter immédiatement un médecin.
P303+P361+P353+P315 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Consulter immédiatement un médecin.
P305+P351+P338+P315 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter immédiatement un médecin.
P377 : Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.
P381 : Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

- Stockage

P405 : Garder sous clef.
P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Etiquetage CE 67/548 of EC 1999/45

Symbole(s)



T : Toxique
N : Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R10 : Inflammable.
R23 : Toxique par inhalation.
R34 : Provoque des brûlures.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) S

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AMMONIAC

N°FDS : 013 IGS

Edition : 4
Date: 14/11/2011

Page 4 / 7

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés
Méthodes spécifiques

Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
Si possible, arrêter le débit gazeux.
S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour les personnes

Evacuer la zone.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Précautions pour la protection de l'environnement
Méthodes de nettoyage

Essayer d'arrêter la fuite.
Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes.
Ventiler la zone.
Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite.
Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre).
Laver la zone à l'eau.

7 Manipulation et stockage

Manipulation

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

Stockage

Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.
Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence.
Disposer d'un appareil respiratoire autonome, prêt à être utilisé en cas d'urgence.
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Assurer une ventilation appropriée.
Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

Limites d'exposition professionnelle

Ammoniac anhydre : ILV (EU) – 8H – [mg/m³] : 14
Ammoniac anhydre : ILV (EU) – 8H – [ppm] : 20
Ammoniac anhydre : ILV (EU) – 15min – [mg/m³] : 36
Ammoniac anhydre : ILV (EU) – 15min – [ppm] : 50
Ammoniac anhydre : TLV©-TWA [ppm] : 25
Ammoniac anhydre : TLV©-STEL [ppm] : 35
Ammoniac anhydre : TLV-TWA (Belgium) [ppm] : 20
Ammoniac anhydre : TLV-STEL (Belgium) [ppm] : 50



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AMMONIAC

N°FDS : 013 IGS

Edition : 4
Date: 14/11/2011

Page 5 / 7

9 Propriétés physiques et chimiques

Etat physique à 20°C	Gaz.
Couleur	Gaz incolore.
Odeur	Ammoniacale.
Masse moléculaire	17
Point de fusion (°C)	-77,7
Point d'ébullition (°C)	-33
Température critique (°C)	132
Pression de vapeur (20°C)	8,6 bar
Densité relative, gaz (air=1)	0,6
Densité relative, liquide (eau=1)	0,7
Solubilité dans l'eau (mg/l)	complètement soluble.
Domaine d'inflammation (%vol dans l'air)	15,4 à 30
Température d'autoinflammation (°C)	630
Autre données	Bien que des données existent sur l'inflammabilité de cette substance, il est difficile de l'enflammer à l'air et il est classé comme ininflammable.

10 Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux	Aucun(e).
Matières incompatibles	Air, Oxydant. Peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment avec les oxydants. Peut réagir violemment avec les acides.
Conditions à éviter	Réagit avec l'eau pour former des alcalis corrosifs. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

11 Informations toxicologiques

Informations toxicologiques	Toxique par inhalation. Peut causer une inflammation des voies respiratoires et de la peau. L'inhalation de quantités importantes conduit à des spasmes bronchiques et à des oedèmes du larynx.
Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h]	2000

12 Informations écologiques

Informations relative aux effets écologiques	Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.
--	--

13 Considérations relatives à l'élimination

Généralités	Eviter de rejeter à l'atmosphère. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme. Le gaz peut être lavé avec une solution d'acide sulfurique. Le gaz peut être lavé à l'eau. Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère. Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.
-------------	--



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AMMONIAC

N°FDS : 013 IGS

Edition : 4
Date: 14/11/2011

Page 6 / 7

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU 1005

° Etiquetage ADR, IMDG, IATA



8 : Matière corrosive.
2.3 : Gaz toxique.
Matière dangereuse pour l'environnement.

Transport terrestre

ADR/RID

° I.D. n° 268
° Nom d'expédition des Nations unies AMMONIAC ANHYDRE
° Classe(s) de danger pour le transport 2
Code de classification ADR/RID 2 TC
Packing Instruction(s) – General P200

Tunnel Restriction

C/D : Transport en citerne : Passage interdit dans les tunnels des catégories C, D et E.
Autres transport : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D et E.

Transport par mer

Code IMO-IMDG

° Désignation officielle pour le transport AMMONIAC ANHYDRE
° ADR 2.3
Groupe d'emballage IMO P200
Emergency Schedule (EmS) – Fire F-C
Emergency Schedule (EmS) – Spillage S-U
Instructions – Packing P200

Transport aérien

ICAO/IATA

° Désignation officielle de transport AMMONIAC ANHYDRE
° ADR 2.3
° IATA-Passenger and Cargo Aircraft DO NOT LOAD IN PASSENGER AIRCRAFT.
° Cargo Aircraft only DEFENDU

Eviter le transport dans les véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre éventualités.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quant il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- Assurer une ventilation convenable.
- Se conformer à la réglementation en vigueur.

INT. GAS & SERVICES N.V.

De Veert 16 B-2830 Willebroek

TEL. 0032/3.860.95.60 FAX. 0032/3.860.95.65 www.igs-cymaco.eu



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AMMONIAC

N°FDS : 013 IGS

Edition : 4
Date: 14/11/2011

Page 7 / 7

15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationale sou locales sont respectées.

Seveso regulation 96/82/EC

Listé.

16 Autres informations

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.
Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

Liste du texte complet des Phrases-R en section 3

R10 : Inflammable.
R23 : Toxique par inhalation.
R34 : Provoque des brûlures.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays que ont traduit les Directives dans leur droit national.

DENEGATION DE RESPONSABILITE

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveau, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en œuvre.
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.